

Rapport N° 29

Campagne de comptages 2017

Demande de crédit de CHF 170'300.- TTC pour :

- l'actualisation des données des campagnes quinquennales de comptages de 2007 et 2012, portant sur les transports individuels, les transports collectifs et la mobilité douce ;
- l'enquête et la récolte de données relatives aux origines et aux destinations.

Nyon, le 9 février 2017

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n° 29 s'est réunie le 7 février à la Ferme du Manoir. Étaient présents : Corinne Vioget Karadag (en remplacement de Fabien Héritier), Chloé Besse, Amparo Lazcani. Ainsi que MM. Laurent Mieville, Mark Weaver, Victor Allamand et Yves Gauthier-Jaques (président et rapporteur). Excusé : Pierre Patelli.

La commission remercie Mme la Municipale Roxane Faraut Linares et Monsieur le chef de service M. Francois Menthonnex pour les précisions qui ont été transmises durant la séance.

Introduction

Le premier comptage réalisé remonte il y a 10 ans. Il s'agissait d'une campagne qui ne tenait compte que des transports motorisés individuels et publics. Durant ce comptage, on demandait aux personnes de préciser leur parcours (lieu de départ et destination). En 2012 il a été rajouté un recensement du trafic poids lourd et l'intégration de la mobilité douce (piétons et vélos).

L'objectif de cette nouvelle campagne de comptage est de faire un relevé du trafic aussi complet que possible en y intégrant tous les moyens de transport. Il sera également mis en place une interaction directe avec les usagers. La Municipalité ayant l'intention de refaire la même démarche initiée en 2007 qui consiste à demander aux usagers le lieu de départ et leur destination. Le tout étant consolidé avec les données provenant des acteurs des transports publics comme les CFF, TPN, NStCM et la CGN.

La campagne de comptage 2017 arrive à un moment opportun puisque depuis l'introduction en 2015 du bus au ¼, cette étude permettra d'avoir une vision plus affinée de l'impact de ce nouveau service.

Discussions

La cadence de réaliser une telle étude (quinquennal) semble être un bon rythme aussi bien dans la définition des besoins et que dans la granularité des données ainsi récoltées.

Cette étude va en outre aider à mieux comprendre le comportement des usagers et des raisons qui motivent du choix du transport au profit de l'un plutôt que de l'autre. Cela va donc permettre un report modal du transport selon les résultats. L'importance de cette nouvelle campagne s'inscrit également dans un moment charnier où la ville constate une très forte augmentation démographique. Les résultats permettront assurément de définir une stratégie et une anticipation aux futurs besoins d'infrastructures routières, places de stationnements, pistes cyclables etc.

L'exemple de la construction du nouveau quartier de Marens-Couchant qui va voir arriver pas moins de 1'000 habitants démontre à quel point nous devons assurément anticiper. Et de trouver les bonnes mesures pour reporter le modal optimal afin de garantir un niveau de service satisfaisant pour tous les acteurs, que cela soit pour les habitants, les entreprises ou encore pour les instituts en tous genres.

Le comptage ne concerne que la commune en elle-même. Les communes limitrophes ont leurs propres études. Mais la volonté est de créer une modélisation de toutes ces études pour permettre de comprendre les flux dans son ensemble. Et ainsi mettre en avant le comportement du trafic afin d'agir au niveau de plusieurs communes. Faut-il encore espérer une volonté politique de tous les acteurs concernés.

La nécessité de tenir également compte du flux des élèves scolarisés, et des nouveaux établissements scolaires en construction doit impérativement être prise en compte dans cette étude. La commission a été informée que les établissements scolaires, n'étant pas à ce jour ouverts, une étude complémentaire étant prévue dans un 2^{ème} volet à partir de 2018.

Un commissaire a émis le souhait que les données transmises par les CFF sont suffisamment complètes et surtout correctes. Il a été répondu à la commission que les données des CFF sont difficiles à obtenir, mais que le mandataire en charge de la réalisation de ce comptage a une très longue expérience de collaboration avec les CFF. La Municipalité a la garantie que les chiffres seront disponibles et surtout solides et avérés. Le chef de service ayant déjà eu l'occasion de les consulter et donc le comptage n'est pas à remettre en question.

Conclusion

Cette nouvelle campagne de comptage s'inscrit dans une année où, entre l'introduction du bus au ¼ heure et la forte croissance du nombre d'habitants qui se dessine, donne tout son sens à comprendre au mieux le comportement des usagers de nos infrastructures. Les données ainsi récoltées avec celles déjà existantes devront, et nous l'espérons, aider au mieux la Municipalité à définir les axes stratégiques les plus pertinents pour aujourd'hui et demain. La commission, unanime, salue la Municipalité d'avoir déposé ce préavis devant ce conseil. Et elle ne reste pas moins très attentive quant aux résultats de cette étude.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 29/2016 concernant la réalisation d'une campagne de comptages 2017,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 170'300.- TTC à la Municipalité pour procéder à la réalisation d'une campagne de comptages 2017 des transports individuels, des voyageurs des transports publics et de la pratique de la mobilité douce ainsi qu'une enquête sur les origines et destinations.
2. de porter ce montant en augmentation du compte N°9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

Corinne Vioget Karadag, Chloé Besse, Amparo Lazcani, Laurent Mieville, Pierre Patelli, Mark Weaver, Victor Allamand, Yves Gauthier-Jaques (président et rapporteur)